

Face à l'adversité, la belle leçon de civisme des familles bulgares de Moissac

Description

En prévision des élections législatives bulgares du 4 avril 2021, les saisonniers agricoles bulgares expatriés à Moissac se sont fortement mobilisés en s'inscrivant sur le site de la Commission électorale centrale (CIK) avant le 9 mars. Cela leur a offert la possibilité de faire ouvrir un bureau de vote dans la cité, ce dont l'ambassade de Bulgarie en France, par le biais du diplomate Assen Krestev, a avisé la mairie de Moissac. Elle a dans le même temps sollicité le concours de la commune, afin de trouver un local disponible pour cet événement, tout en précisant que les frais seraient entièrement à la charge de l'État bulgare.

La mairie de Moissac a donné sa réponse à l'ambassade dès la mi-mars : elle refusait de prêter son concours à la représentation diplomatique pour organiser ces élections sur sa commune afin de ne pas créer de précédent. Une réponse très inhabituelle, qui a surpris le diplomate en charge de l'organisation des 17 bureaux de vote pour les Bulgares résidant en France. Cela était sans compter le contexte politique local : la communauté bulgare, issue des dernières vagues migratoires, est depuis plusieurs années la cible d'une hostilité croissante, émanant d'une partie de leurs concitoyens moissagais.

La CIK ayant déjà validé officiellement Moissac comme étant une des communes censées accueillir une section de vote, il apparaissait difficile d'organiser ce vote ailleurs dans l'arrondissement de Castelnau-Magnoac. Aussi, en concertation avec l'ambassade, les familles de saisonniers ont recherché un lieu privé pouvant héberger temporairement le bureau de vote. Un des membres de la communauté a alors proposé son local, un ancien garage situé dans la ville et qui doit accueillir prochainement un restaurant. L'espace et le volume des lieux étant suffisants pour faire respecter les règles sanitaires, ce lieu a été validé par la CIK. La communauté bulgare moissagaise a également trouvé plusieurs volontaires, parmi ses membres, pour tenir le bureau de vote (titulaires et suppléants). Quant aux électeurs bulgares, par décision du 24 mars 2021, ils seront autorisés par l'État français à se déplacer aux urnes de 7h00 à 19h00, l'exercice du droit de vote étant considéré comme une dérogation légitime aux restrictions sanitaires (« convocation administrative »).

Le refus du maire de Moissac n'a donc en rien entamé la détermination des familles bulgares, engagées en faveur de la défense et de la préservation de leur droit de vote. En outre, quelques Bulgares installés entre Montauban et Agen ne cachent pas leur intérêt pour l'ouverture de ce bureau de vote, où ils pourraient éventuellement se rendre aux urnes.

Sources : CIREB, CIK, entretien avec des électeurs des communautés bulgares de Moissac et de Toulouse, Glasuvam.

date créée

31/03/2021

Champs de mots

Auteur-article : Stéphan Altasserre